

CECILE JOUIN

*SELARL de Mandataire Judiciaire à la Sauvegarde
au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises*

NANTES, le 21 MARS 2024

ADRESSE POSTALE

BP 32214

44022 NANTES CEDEX 1

Pour la recherche d'actifs à vendre, consultez les sites Internet :

<https://actify.fr>

<https://www.mj-jouin.fr/anonym/actif/search>

Affaire : SARL TDG
TERRE DE GLISSE

Liquidation Judiciaire : 20 MARS 2024

Références à rappeler **impérativement**
74150/CJ/CA/FC

Affaire suivie par : **CECILE JOUIN**



Liquidation Judiciaire : 20 MARS 2024

Fiche descriptive du fonds de commerce de Négoce sédentaire et ambulante et location de tout matériel de sport liés à la pratique de la glisse

Affaire : **SARL TDG**

Enseigne **TERRE DE GLISSE**

Adresse : 23 Chaussée de la Madeleine
44000 NANTES

DESCRIPTION SUCCINCTE DU FONDS : Négoce sédentaire et ambulante et location de tout matériel de sport liés à la pratique de la glisse

Enseigne commerciale : "TERRE DE GLISSE"

Désignation des locaux loués :

Local commercial en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 118m² comprenant 2 vitrines sur rue, 1 grande salle, 2 salles à l'arrière, 1 petite réserve et des toilettes

BAIL COMMERCIAL : Bail consenti pour une durée de 9 ans, du 01/08/2023 au 31/07/2033

Loyer mensuel charges incluses : 1 780.00 Euros

Destination des lieux : Les lieux loués seront destinés exclusivement aux activités de commerce de vente et location, et matériel sportif et textile, organisation de stages et cours de sport, et toutes activités et opérations s'y rattachant d'une façon générale, à l'exclusion de tout autre utilisation.

EFFECTIF : 2

CODE APE : 4719B

CECILE JOUIN- SELARL de Mandataire Judiciaire - RCS NANTES 511 360 190

Etude : 6 Place Viarme à NANTES

Téléphone : 02 40 35 31 71 (matin) – courriel : contact@mj-jouin.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté

LES RESULTATS COMPTABLES : Selon bilans certifiés par l'Expert-Comptable

C.A. net 31/03/2023 (12 mois) → 372 570 € - Résultat net → -14 365.00 €

C.A. net 31/03/2022 (12 mois) → 405 831 € -- Résultat net → 7 895.00 €

C.A. net 31/03/2021 (12 mois) → 362 477 € - Résultat net → -5 203.00 €

Prix demandé : à débattre

RECEPTION DES OFFRES : Directement à l'Étude **jusqu'au 17 avril 2024** à 17 heures (étant précisé que le délai pourra éventuellement être prolongé en fonction des offres reçues)

Les offres devront **notamment mais IMPERATIVEMENT, sous peine d'irrecevabilité,** comporter les informations suivantes :

- l'offre devra être précise quant au périmètre de la reprise des actifs; l'acquéreur devra en outre attester qu'il a bien pris connaissance des conditions du bail commercial et du montant du loyer
- le nom de l'acquéreur avec clause de substitution éventuelle (et dans ce cas il faudra fournir toutes les informations ci-dessous)
- état civil complet : copie de la carte d'identité (recto et verso) du candidat acquéreur (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, situation de famille, contrat de mariage), s'il s'agit d'une personne morale, vous voudrez bien fournir des informations précises sur la répartition du capital social (état civil complet des associés), un extrait K.Bis de moins de trois mois, le dernier bilan et un état des inscriptions de privilèges)
- Une attestation sur l'honneur indiquant :
 1. qu'il n'existe pas de lien de parenté ou d'alliance avec Monsieur Nicolas GOUBILLON gérant de la SARL TDG dirigeant de droit ou de fait de l'entreprise objet de la procédure (attestation en pièce jointe),
 2. et que l'offrant ne fait pas actuellement l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.
- informations sur le cursus professionnel du candidat acquéreur,
- engagement de principe pour la reprise des contrats de travail en application des dispositions d'ordre public de l'article L.1224-1 du Code du travail (en effet la cession d'un fonds de commerce a pour effet l'annulation des licenciements opérés et le transfert des contrats de travail sauf renonciation expresse de la part des salariés)
- La date de prise de jouissance souhaitée. Il faut préciser qu'une prise de possession, dès que l'ordonnance est définitive (soit sous un mois en moyenne) et donc anticipée à la signature de l'acte de vente, peut être sollicitée par l'acquéreur aux conditions suivantes :
 1. que l'acquéreur verse l'intégralité du prix d'acquisition entre les mains du mandataire judiciaire,
 2. qu'il obtienne l'accord du bailleur pour une prise de possession anticipée et s'engage à payer le loyer immédiatement,
 3. qu'il justifie du transfert des abonnements des fluides et d'énergie, ainsi que la souscription des polices d'assurances nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce,
- prix offert s'entendant net vendeur (frais d'acte en sus, hors charges) et en indiquant la ventilation du prix entre les différents actifs repris et notamment entre éléments corporels et incorporels,
- modalités et justification du financement. Conformément aux dispositions légales, les propositions doivent être formulées sans aucune condition suspensive, notamment d'octroi de prêt et doivent être impérativement assorties, à peine d'irrecevabilité, d'une caution bancaire, d'une attestation de financement bancaire ou d'un chèque de banque (ou un virement) représentant l'intégralité du prix de cession net vendeur proposé.
- une déclaration sur l'honneur de l'origine des fonds (déclaration en pièce-jointe)
- un chèque de banque (et non un chèque bancaire) ou un virement, **d'acompte et de premier dédit**, représentant 10 % du prix net vendeur (ou une caution bancaire à première demande sans bénéfice de discussion accordée par un établissement bancaire d'une durée de six mois)
- durée de validité de l'offre : au moins 2 mois

Après déclaration d'intérêt écrite, remise de la copie des cartes d'identité des candidats et engagement de confidentialité, des copies du bail et de l'inventaire pourront être remis aux personnes intéressées lorsque celui-ci aura pu être établi par le Commissaire-Priseur nommé par le Tribunal.

Pour toutes visites, vous pouvez contacter l'Etude au 02.40.35.31.71 ou par mail à l'adresse suivant : contact@mj-jouin.fr

Attention : Photos anciennes → cela ne préjuge pas de l'état actuel

